



Plus du tiers du chiffre d'affaires national en transformation et conservation de viande de volaille en Pays de la Loire

Hors artisanat commercial, les établissements agroalimentaires ligériens emploient 48 000 salariés fin 2011. Six établissements sur dix ont moins de dix salariés. Les femmes et les ouvriers y sont plus représentés que dans les autres industries régionales. La répartition sectorielle de l'emploi est assez équilibrée en Loire-Atlantique et Maine-et-Loire, alors qu'elle est très spécialisée et structurée autour de grands groupes en Mayenne et Sarthe. Avec 11,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, les Pays de la Loire se situent au deuxième rang des régions agroalimentaires françaises. Les industries de la viande, du lait et de la boulangerie-pâtisserie industrielle concentrent plus des trois quarts de la richesse régionale.

Au 31 décembre 2011, hors artisanat commercial (cf. encadré champ de l'étude), les 1 052 établissements agroalimentaires localisés en Pays de la Loire emploient près de 48 000 salariés (en

recul de 2 % par rapport à fin 2010). Les principaux secteurs employeurs sont celui de la viande (47 % des emplois agroalimentaires régionaux), de la boulangerie-pâtisserie (15 %), de l'industrie laitière

(14 %) et des autres industries alimentaires (12 %, dont plus de la moitié dans la fabrication de plats préparés).

Six établissements sur dix ont moins de dix salariés

Sur les 1 052 établissements agroalimentaires localisés en Pays de la Loire, 429 n'emploient aucun salarié. Ces établissements sont très représentés dans le secteur des boissons (où les deux tiers des établissements sont sans salarié). Les 223 établissements de un à neuf salariés emploient 2 % des salariés, tandis que les établissements de 250 salariés ou plus concentrent 46 % des effectifs, alors qu'ils ne représentent que 4 % des établissements agroalimentaires.

La main d'œuvre employée par les industries agroalimentaires est plus féminine que celle des autres industries de la région

(40 % contre 26 %). Les secteurs les plus féminisés (autour de 50 %) relèvent de la fabrication d'autres produits alimentaires, de la boulangerie-pâtisserie, de la transformation des produits de la mer et de l'industrie des fruits et légumes. A l'inverse, les hommes sont plus représentés (sept salariés sur dix) dans la transformation de la viande de boucherie, la fabrication d'aliments pour animaux, la fabrication de boissons et l'industrie laitière.

La main d'œuvre des IAA est moins qualifiée, comparée à celle de l'industrie régionale. Les ouvriers y sont sur-représentés (ils occupent près des trois-quarts

des emplois) et le taux d'encadrement y est faible (19 % de cadres et professions intermédiaires). Ce taux d'encadrement est inférieur à 15 % dans la transformation des viandes, la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et la fabrication d'autres produits alimentaires. La rémunération brute par ETP dans les IAA régionales est de 30 000 € annuels ; elle est plus élevée en moyenne dans la fabrication de boissons, d'aliments pour animaux, de fromage et dans le travail des grains, et moindre dans l'industrie du poisson, des fruits et légumes et la transformation de viande de volaille.

La Vendée premier département employeur, la Sarthe et la Mayenne très spécialisés

Avec plus de 14 100 emplois salariés fin 2011, la Vendée est le premier département employeur des industries agroalimentaires de la région. Il concentre 30 % des emplois salariés régionaux du secteur. C'est également en Vendée que la part de l'emploi salarié agroalimentaire dans l'emploi salarié industriel est la plus élevée. Le département dispose du plus grand nombre d'établissements employeurs (183 établissements d'au moins 1 salarié), et affiche un indice de concentration en termes d'emploi de 33 %. Cet indice, qui correspond à la part des dix plus gros établissements employeurs dans l'emploi agroalimentaire, est le plus faible des départements ligériens. Trois secteurs dominent l'activité agroalimen-

taire vendéenne : la viande (47 % des emplois, avec notamment les groupes Arrivé et Fleury-Michon), la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (26 % des salariés) et les autres industries alimentaires (18%, secteur dans lequel la fabrication de plats préparés est prédominante).

La Sarthe et le Maine-et-Loire emploient chacun 9 600 salariés (20 % des salariés agroalimentaires chacun). En Sarthe, deux secteurs dominent largement l'activité agroalimentaire : la transformation et conservation de viande (71 % des emplois, avec des grands groupes comme LDC, Bigard et Charal) et l'industrie laitière (14 % des emplois - Fromageries Bel, Yoplait). Du fait de cette présence de

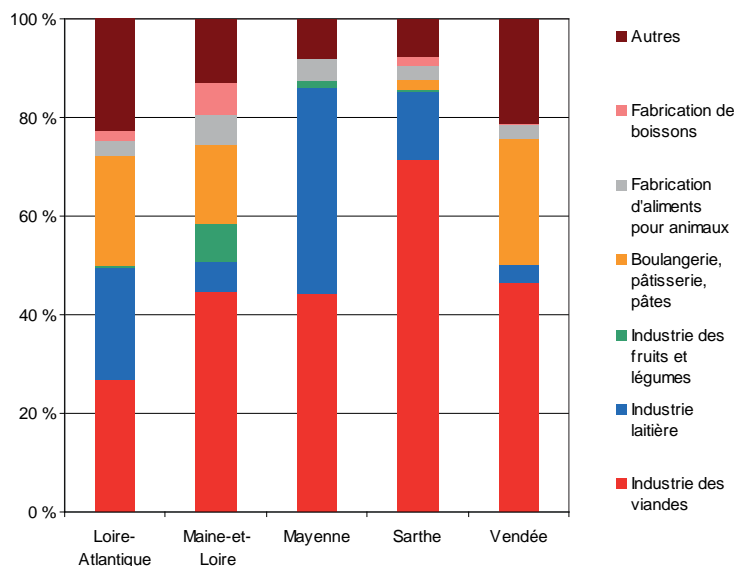
grands groupes, et avec seulement 80 établissements employeurs, c'est en Sarthe que l'indice de concentration est le plus élevé : les dix établissements les plus importants emploient 69 % des salariés de l'industrie agroalimentaire. A l'inverse, le Maine-et-Loire affiche une industrie agroalimentaire plus diversifiée ; comme en Loire-Atlantique, les trois secteurs les plus présents mobilisent moins des trois quarts des emplois (contre plus de 90 % dans les autres départements). En Maine-et-Loire, il s'agit de la transformation de viandes (44 % des emplois, dont les deux tiers dans la viande de boucherie, avec des groupes comme EVS et Charal), la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (16 % des salariés - groupe

Pasquier notamment) et les autres industries alimentaires (11 % des emplois). Le quatrième secteur le plus représenté en Maine-et-Loire est celui des fruits et légumes, avec 8 % des salariés de l'industrie agroalimentaire départementale, et des groupes comme Chaucer Foods et France Champignon. En 2012, avec près de 62 000 tonnes, le département a assuré près de la moitié de la production nationale de champignons cultivés.

Les établissements agroalimentaires de Loire-Atlantique emploient 8 200 salariés (17 % des effectifs régionaux). La répartition par secteur est assez équilibrée : 27 % des emplois dans l'industrie des viandes (Gastronome), 23 % dans l'industrie laitière (Lactalis), 22 % en boulangerie-pâtisserie (United Biscuits, Lu) et 10 % dans les autres industries alimentaires ; la part de l'emploi salarié agroalimentaire dans l'emploi industriel est la plus faible. Comme la Vendée, la Loire-Atlantique dispose d'un grand nombre d'établissements employeurs (157 établissements employeurs (157 établissements d'au moins un salarié), et affiche un indice de concentration en termes d'emploi peu élevé (44 %).

Enfin, la Mayenne emploie 13 % des effectifs agroalimentaires de la région (6 000 emplois salariés). L'activité agro-

Répartition de l'emploi salarié des industries agroalimentaires de chaque département par secteur d'activité



Source : Insee – Clap 2011

Champ : établissements agroalimentaires localisés en Pays de la Loire, hors artisanat commercial

alimentaire est concentrée sur deux secteurs : l'industrie de la viande (44 % des emplois – groupe Bigard) et l'industrie laitière (42 % - groupes Bel, Lactalis, Bongrain). Comme en Sarthe, le nombre d'établissements employeurs est limité et

l'indice de concentration élevé (65 %), l'industrie agroalimentaire rassemblant le quart des effectifs industriels du département.

Les Pays de la Loire deuxième région française pour les industries agroalimentaires

En 2011, on compte 230 entreprises agroalimentaires (unités de 20 salariés et plus, hors artisanat commercial) majoritairement implantées en Pays de la Loire (cf.

méthodologie). Elles ont réalisé 11,2 milliards € de chiffre d'affaires, soit 8 % du chiffre d'affaires agroalimentaire français, et 1,9 milliards € de valeur ajoutée

(7 % de la valeur ajoutée nationale). Les Pays de la Loire restent l'une des régions leader en matière d'industries agroalimentaires. Deuxième région française en

Principaux indicateurs des industries agroalimentaires ligériennes

Unités : nombre, millions €

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	Effectif salarié	Chiffre d'affaires net	Ventes à l'exportation	Valeur ajoutée HT	Excédent brut d'exploitation	Investissements	Résultat courant avant impôt
Industrie des viandes	86	16 314	4 473	365	780	138	122	104
Industrie du poisson	10	537	104	2	24	5	5	3
Industrie des fruits et légumes	6	620	131	31	34	10	3	10
Industrie des corps gras	2	s	s	s	s	s	s	s
Industrie laitière	19	4 215	2 699	503	273	71	73	19
Travail des grains	8	480	211	16	33	4	12	1
Boulangerie et pâtisserie industrielle	36	s	s	s	s	s	s	s
Autres produits alimentaires	29	3 976	871	82	204	33	47	9
Fabrication d'aliments pour animaux	19	1 027	940	17	71	20	22	14
Fabrication de boissons	15	1 021	374	43	88	30	27	29
Ensemble IAA Pays de la Loire (1)	230	34 700	11 168	1 110	1 878	440	381	257
Ensemble IAA France	2 773	370 526	142 920	29 974	27 126	8 534	7 813	5 951

Source : Agreste – Insee ESANE 2011 (résultats provisoires) retraitements SSP

Champ : entreprises de 20 salariés ou plus, hors artisanat commercial

(1) hors entreprises polyrégionales - cf. méthodologie

matière d'emplois, de chiffre d'affaires et de valeur ajoutée après la Bretagne, elle contribue par exemple à 37 % du chiffre d'affaires national en transformation et conservation de viande de volaille. Les deux régions totalisent 19 % du chiffre d'affaires national des industries agroali-

mentaires et 22 % de ses effectifs. Le chiffre d'affaires régional se partage principalement entre l'industrie des viandes (40 %, pour moitié dans la transformation et conservation de viande de volaille), l'industrie laitière (24 %, aux deux tiers dans la fabrication de fro-

mages), la fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie industrielle (12 %), la fabrication d'aliments pour animaux (8 %) et la fabrication d'autres produits alimentaires (8 %, pour moitié dans la fabrication de plats préparés).

Des indicateurs économiques plus faibles dans la transformation des viandes

La rentabilité économique des différents secteurs peut être mesurée par différents ratios : taux de valeur ajoutée, taux de marge, productivité apparente du travail ... (cf. définitions).

Les taux de valeur ajoutée sont les plus faibles (inférieurs à 20 %) dans les industries de première transformation (industrie des viandes de boucherie et de volaille,

industrie laitière, travail des grains), ainsi que dans la fabrication d'aliments pour animaux. Dans ces secteurs, le poids des matières premières dans les charges est le plus élevé, dépassant souvent 60 %.

Les taux de marge sont les plus bas dans les industries de transformation de la viande, le travail des grains et la fabrication d'autres produits alimentaires. Dans

ces secteurs, le poids des frais de personnel est élevé (souvent supérieur à 75 % de la valeur ajoutée). La valeur ajoutée par salarié y est parmi les plus faibles : 44 400 € par salarié en viande de boucherie et 43 900 € dans la transformation de viande de volaille. Cette productivité apparente du travail est fortement corrélée au taux d'encadrement du secteur.

Ratios économiques des industries agroalimentaires en Pays de la Loire

Secteur d'activité	Taux de valeur ajoutée (%)	Poids des matières premières dans les charges (%)	Taux de marge (%)	Part des frais de personnel dans la valeur ajoutée (%)	Taux d'export (%)	Productivité apparente (en milliers €)	Taux d'investissement (%)
Industrie des viandes	17	55	18	75	8	47,8	16
<i>dont transf. viande boucherie</i>	19	62	10	80	10	44,4	8
<i>dont transf. viande volaille</i>	15	55	14	79	10	43,9	18
<i>dont prépa. indust. à base de viande</i>	23	50	27	67	4	56,9	18
Industrie du poisson	23	53	20	73	2	43,8	22
Industrie des fruits et légumes	26	53	29	64	24	54,5	8
Industrie des corps gras	s	s	s	s	s	s	s
Industrie laitière	10	75	26	67	19	64,9	27
Travail des grains	16	58	12	69	7	69,0	37
Boulangerie et pâtisserie industrielle	s	s	s	s	s	s	s
Autres produits alimentaires	23	50	16	78	9	51,2	23
Fabr. d'aliments pour animaux	8	61	28	65	2	68,9	31
Industries alimentaires (1)	17	58	23	70	10	53,1	20
Fabrication de boissons	24	37	34	54	11	86,3	31
Ensemble IAA (1)	17	57	23	69	10	54,1	20

Source : Agreste – Insee ESANE 2011 (résultats provisoires) retraitements SSP

Champ : entreprises de 20 salariés ou plus, hors artisanat commercial

(1) hors entreprises polyrégionales - cf. méthodologie

s : secret statistique

Une structure sectorielle différente en Pays de la Loire et en France

Toutes activités confondues, les indicateurs de rentabilité économique des entreprises agroalimentaires en Pays de la Loire se situent en deçà de ceux observés en France : deux points de moins pour le taux de valeur ajoutée, huit points de moins pour le taux de marge, et une productivité apparente moindre d'un quart.

Le niveau des indicateurs est fortement lié à la nature des activités présentes ; en Pays de la Loire, les industries agroalimentaires correspondent essentiellement à des transformations premières, dans des activités à valeur ajoutée relativement faible. Les industries de la viande, du lait et de la boulangerie-pâtisserie

industrielle concentrent les trois quarts de la valeur ajoutée, du chiffre d'affaires et de l'excédent brut d'exploitation des IAA de la région. Pour ces trois secteurs, les taux de valeur ajoutée et les taux de marge ligériens et français sont relativement proches. Mais, en France, ces trois secteurs ne contribuent qu'à 40 % de la

Agreste Pays de la Loire

valeur ajoutée, 46 % du chiffre d'affaires et le quart de l'excédent brut d'exploitation. Deux autres secteurs, moins présents en Pays de la Loire, les autres industries alimentaires et les boissons, contribuent largement à la richesse économique des industries agroalimentaires françaises.

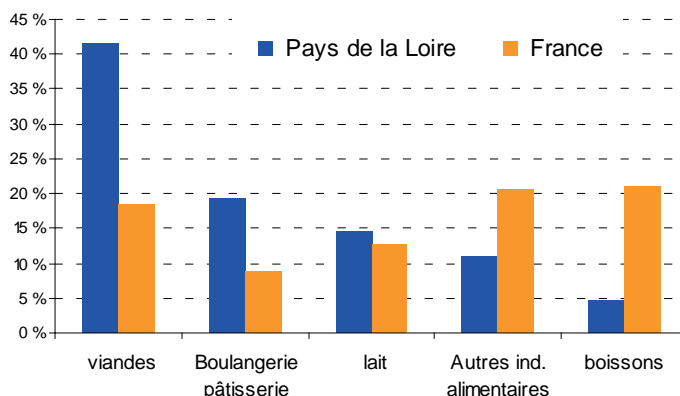
Ainsi, la fabrication de boissons, peu présente dans les industries agroalimentaires ligériennes (moins de 5 % de contribution au chiffre d'affaires et à la valeur ajoutée), pèse 34 % de l'excédent brut d'exploitation en France, et 21 % de sa valeur ajoutée. C'est dans ce secteur que le taux de marge et productivité apparente du travail sont les plus élevés. De fait, les deux régions à plus fort taux de valeur ajoutée en 2011 (Poitou-Charentes et Champagne-Ardenne) sont celles pour lesquelles les boissons sont fortement représentées : leur part du chiffre d'affaires dans l'ensemble des IAA est la plus élevée, et celle de sa valeur ajoutée dépasse 70 %. Ce sont également les deux régions où le taux de chiffre d'affaires à l'export dépasse 42 %.

En Pays de la Loire, le taux d'export global des industries agroalimentaire reste deux fois moindre que celui observé en France (10 % contre 21 %). De fait, sur les principaux secteurs régionaux, les entreprises ligériennes satisfont à une demande plutôt nationale. En boulangerie et pâtisserie industrielle et en préparation de produits à base de viande, le taux d'export est inférieur à 5 %. En transformation et

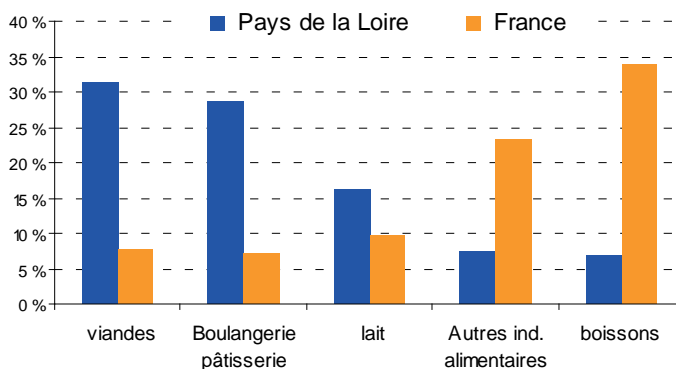
conservation de viande de volaille, il est de 9 % (contre par exemple 48 % en Bretagne), et en transformation de viande de boucherie, plus de la moitié des entreprises n'ont pas exporté en 2011. Dans l'industrie laitière enfin, le taux d'export moyen de 19 %, proche du niveau natio-

nal, masque un écart entre le secteur de la fabrication de fromage (avec un taux d'export de 12 %) et celui de la fabrication d'autres produits laitiers (produits secs, poudres de lait ...) fortement exportateur (taux d'export de 43 %).

Contribution des principaux secteurs à la valeur ajoutée



Contribution des principaux secteurs à l'excédent brut d'exploitation



Le commerce de gros de produits agricoles et alimentaires

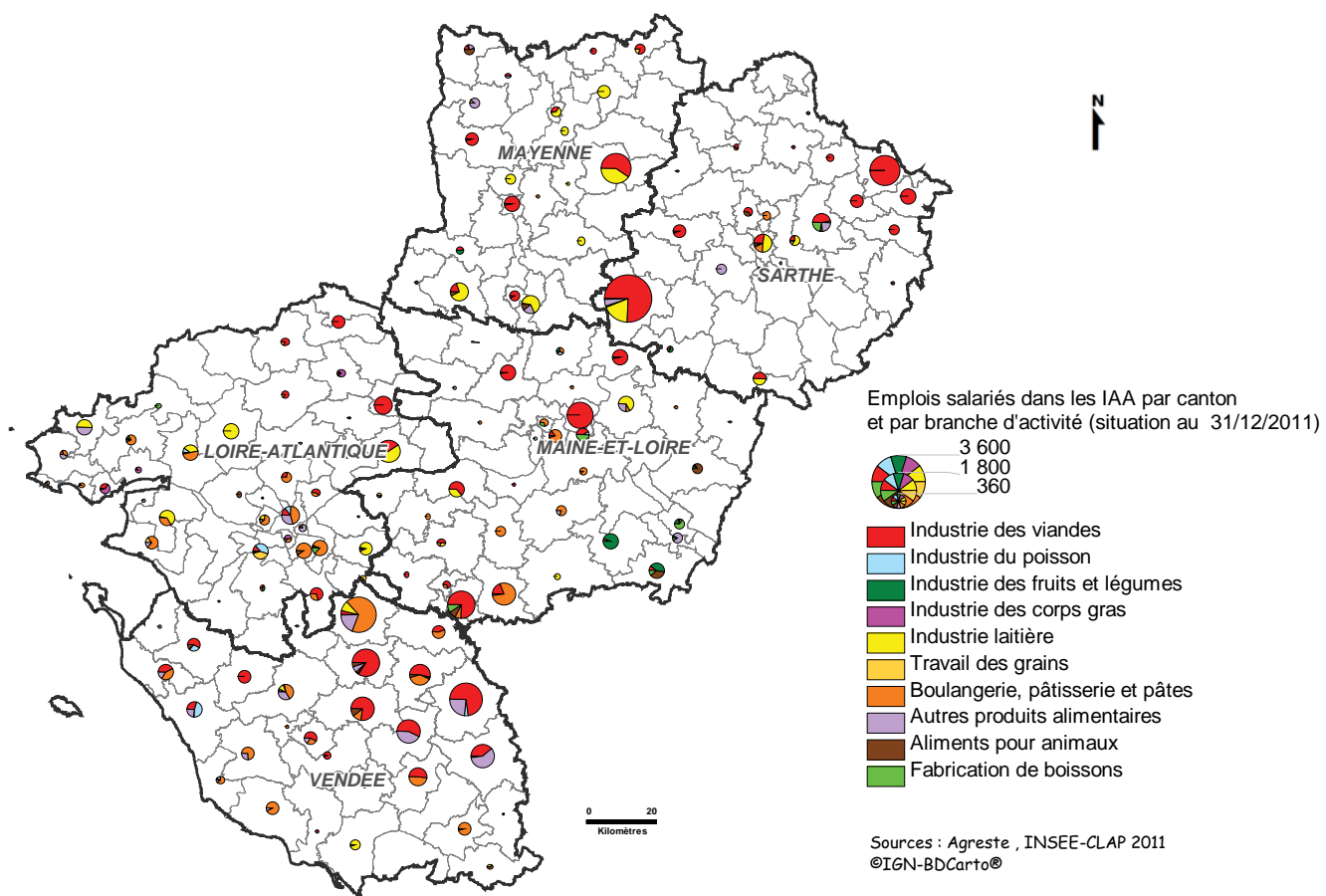
Le secteur des industries agroalimentaires stricto sensu peut être utilement complété par celui des entreprises du commerce de gros de produits agricoles et alimentaires, qui ont souvent une activité industrielle conséquente et sont davantage liées à l'amont de la filière qu'à la grande distribution.

En 2011, on recense dans ce secteur 91 entreprises de 20 salariés et plus majoritairement implantées dans la région : 35 relèvent du commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants, 43 du commerce de gros de produits alimentaires et 13 du commerce de gros de boissons. Sur le champ des 20 salariés et plus, ces entreprises emploient plus de 5 800 salariés ; elles ont réalisé 5,9 milliards € de chiffre d'affaires (dont 40 % dans le commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses), soit 5 % du chiffre d'affaires national, et 339 millions € de valeur ajoutée (4 % de la valeur ajoutée nationale). La valeur ajoutée moyenne par salarié est de 58 100 €, supérieure de 7 % à celle des industries agroalimentaires. Au niveau établissement, les Pays de la Loire comptent plus de 2 100 unités dans le commerce de gros de produits agricoles et alimentaires, qui emploient 14 600 salariés.

Champ de l'étude

La présente étude porte sur l'industrie agroalimentaire (divisions 10 et 11 de la nomenclature d'activités française 2008) **hors artisanat commercial**. Sont ainsi écartés de l'étude quatre secteurs : charcuterie artisanale, cuisson de produits de boulangerie, boulangerie et boulangerie-pâtisserie, pâtisserie, dans la mesure où ils relèvent plutôt d'une logique commerciale. Ces quatre secteurs totalisent près de 3 000 établissements et 9 400 salariés fin 2011.

Implantation des établissements agroalimentaires en 2011 par secteur d'activité



Méthodologie

- Les résultats présentés ici sont issus du dispositif « Elaboration de Statistiques annuelles d'Entreprises » (**Esane**), qui permet de produire des statistiques structurelles d'entreprises. Il remplace les deux dispositifs antérieurs qui fonctionnaient en parallèle jusqu'en 2007, les EAE (enquêtes annuelles d'entreprises) et Suse (Système Unifié de Statistiques d'Entreprises).
- Chaque entreprise est classée en totalité dans le secteur d'activité correspondant à son activité principale, même si elle exerce d'autres activités à titre secondaire.
- Les résultats sont affectés à la **région principale d'implantation**, où la contribution économique est la plus importante (**plus de 80 % des effectifs salariés**), indépendamment de la localisation de son siège social. Dans le cas où aucune région ne détient plus de 80 % de l'effectif, l'entreprise est dite polyrégionale. **La condition d'implantation régionale a changé en 2011** : le seuil était de 50 % de l'effectif en 2010. Cela se traduit par une baisse apparente du nombre d'entreprises et des effectifs salariés régionaux entre 2010 et 2011. A méthodologie identique (seuil d'implantation à 80%), et sur le champ concerné (entreprises de 20 salariés et plus, hors artisanat commercial), le nombre d'établissements ligériens augmente de 2 unités entre 2010 et 2011 (de 228 à 230) et le volume d'emplois salariés recule de 1 %.

Définitions

- **L'entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources.
- **L'établissement** est une unité géographique individualisée mais juridiquement dépendante d'une unité légale. L'établissement, unité de production de biens ou de services, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.
- **Le chiffre d'affaires hors taxes** correspond au montant global hors taxes, au cours de l'exercice, des ventes de marchandises et des productions vendues de biens et de services mesurées par leur prix de vente.
- **Les ventes à l'exportation** : montant de la production correspondant aux exportations directes réalisées par l'entreprise (qui ne passent pas par une société tiers).
- **La valeur ajoutée** est la différence entre la valeur de la production et les consommations intermédiaires ; elle exprime l'excédent de richesse qui reste à l'entreprise.
- **L'excédent brut d'exploitation** est la part de la valeur ajoutée restant à l'entreprise une fois enlevés les frais de personnel. Il mesure la rentabilité de l'entreprise.
- **Les investissements** corporels, incorporels et financiers représentent les dépenses consacrées à l'acquisition de moyens de production, de biens incorporels (brevets, logiciels, formation ...) et de titres de sociétés.
- **Le taux de valeur ajoutée** : indicateur de potentiel de richesse. C'est le rapport entre valeur ajoutée et chiffre d'affaires.
- **Le taux de chiffre d'affaires à l'export** représente la part du chiffre d'affaires consacré à l'exportation. C'est le rapport entre le montant des exportations et celui du chiffre d'affaires.
- **La productivité apparente du travail** mesure l'efficacité de la main d'œuvre. C'est le rapport entre la valeur ajoutée et le nombre de salariés.
- **Le taux de marge** : indicateur de rentabilité économique. C'est le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée.
- **Le taux d'investissement** : part de l'investissement par rapport à la richesse produite. C'est le rapport entre le montant des investissements et la valeur ajoutée.